# Fiche de données de Sécurité



## 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**- NOM DU PRODUIT :** SUMA DIFY MA1

**- REFERENCE :** 321

**- FOURNISSEUR :** JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

**- Téléphone / Fax :** 01.45.14.76.76 - FAX : 01.45.14.76.11

**- E-mail / Site internet :**

**- Numéro d'appel d'urgence :** 01.45.42.59.59

**- Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Produit pour le lavage en machine de la vaisselle

**E-mail :** FDSinfo-FR@diversey.com

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- CORROSIF
R31: au contact d'un acide dégage un gaz toxique
R34: provoque des brûlures.
R37: irritant pour les voies respiratoires.
R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation solide alcaline chlorée

**Constituants contribuant aux dangers :**
CAS N°6834-92-0 Métasilicate de disodium - C,Xi; R34-37 >= 30%
EINECS 229-912-9
CAS N°51580-86-0 Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté < 5%
EINECS 220-767-7 Xn,Xi,N; R22-31-36/37-50/53
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

## 4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**- Moyens d'extinction :** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: port d'un masque respiratoire

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**- Précautions individuelles :** Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Port d'un masque respiratoire.

**- Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de nettoyage :** Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté, étiqueté pour destruction par un centre agréé.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussières.

**STOCKAGE :** Conserver le produit dans son emballage d'origine, fermé.
Ne pas stocker près des acides.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**-** COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.Cependant l'inhalation de poussières doit être évitée.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** Solide blanc à odeur chlorée

**PH :** en solution à 1% > 12.5

**Température de changement d'état :**
non déterminée

**Point éclair :** non applicable

**Caractéristiques d'explosivité :**
non explosif

**Densité :** non déterminée

**Solubilité :** soluble dans l'eau

**Information complémentaire :**

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction avec les acides en libérant du chlore.
Produits de décomposition dangereux: chlore.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aigue déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée entre 200 et 2000 mg/kg.
Cette valeur n'a pas de réelle signification en comparaison de la nature corrosive du produit.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des brûlures
- yeux: provoque de fortes brûlures
- inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
- ingestion: provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.
Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:CORROSIF, IRRITANT

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé dangereux pour l'environnement en raison de la présence de substances listées dans le §2: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à 10-100 mg/l
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 15 alcalins

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID: UN 3253, TRIOXOSILICATE DE DISODIUM, 8, III.
IMDG: TRIOXOSILICATE DE DISODIUM, 8, UN 3253, III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 matières corrosives - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin: non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: métasilicate de disodium
Symbole : C, CORROSIF
Phrases R : R31-34-37-52/53
Phrases S : S8-26-28-36/37/39-45-61
Références réglementaires françaises:
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

**Règlement CE N° 648/2004 :**

-

| **CONCENTRATION en %** | **< 5** | **5 à <15** | **15 à <30** | **30 & +** |
|---|---|---|---|---|
| Phosphates | | | | X |
| Agents de surface non ioniques | X | | | |
| Agents de blanchiment chlorés | X | | | |
| Polycarboxylates | X | | | |

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS 321; Vers.4(22/06/2010)
Ref.Internat.MSDS5509; Vers.4 (27/11/2008) - Code formule: FM003728

**ANNEXE**

**Liste des phrases R :** (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

**Liste des phrases R (suite) :**

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles